



RÈGLEMENT DU JEU - « Vos Soldes 100% remboursés »
Du 22 juin au 02 juillet 2016

ARTICLE 1 :

L'Association des Commerçants de La Galerie Géant Beaulieu située à La Galerie Géant Beaulieu – avenue Lafayette – 86000 Poitiers organise du 22 juin au 02 juillet 2016 un jeu par tirage au sort intitulé « vos soldes 100% remboursés » qui permettra à un client par jour de se faire rembourser ses soldes.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Pour jouer, il suffit de se procurer gratuitement un bulletin de participation dans l'une des boutiques de La Galerie Géant Beaulieu et en caisse de l'hypermarché Géant Casino, le remplir et le mettre dans l'urne de jeu prévue à cet effet.

ARTICLE 3 :

10 gagnants seront désignés par tirage au sort à l'issue de l'opération, parmi les bulletins intégralement remplis et disposés dans l'urne de jeu. Chaque gagnant sera prévenu le lendemain du tirage au sort de son gain.

ARTICLE 4 :

Conditions de remboursements :

- Dans la limite de 500€ttc/gagnant
- Sur présentation de 3 justificatifs d'achat maximum effectués dans les boutiques de la galerie marchande, hors Géant Casino
- Les achats devront avoir été réalisés entre le 22 juin et le 02 juillet 2016
- Si la personne tirée au sort n'a pas effectué d'achats ou ne présente pas de justificatifs, un bon d'achat de 20€ valable dans les boutiques participantes de la galerie marchande lui sera attribué.

Le remboursement se fera sous forme de bons d'achat valables dans les boutiques participantes de la Galerie Géant Beaulieu. Le montant sera arrondi à l'euro supérieur si nécessaire (ex. 124,40€ d'achats transformés en 125€ de bons d'achat).

L'Association des Commerçants de La Galerie Géant Beaulieu se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ne peuvent faire l'objet d'un échange et ne peuvent donner lieu à une remise ou contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 5 :

Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des salariés des boutiques de la galerie marchande. Dans le centre commercial, le jeu est limité à une participation par personne et par jour. Aucune participation par correspondance ne pourra être admise.

Les gagnants acceptent par avance les lots, sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre-valeur en espèce.

Tout lot non réclamé dans un délai de UN MOIS après la date de désignation des gagnants sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s).

ARTICLE 6 :

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du règlement.

Le présent règlement est disponible, gratuitement sur simple demande, auprès de la direction de La Galerie Géant Beaulieu – POITIERS (86000).

ARTICLE 7 :

La Galerie Géant Beaulieu se réserve le droit de proroger, d'écourter ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Tout litige sera tranché en dernier ressort par la direction et tout participant ayant enfreint ce règlement sera éliminé.

ARTICLE 8 :

En application de la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des informations nominatives les concernant. Il suffit d'écrire à la Société organisatrice.

Fait à Poitiers, le 18/06/2016